



HAL
open science

Devenir ingénieur d'études CNRS après un Master LTTAC

Alexander Delaporte

► **To cite this version:**

Alexander Delaporte. Devenir ingénieur d'études CNRS après un Master LTTAC. Master. Université de Lille, France. 2025. hal-04891569

HAL Id: hal-04891569

<https://hal.science/hal-04891569v1>

Submitted on 16 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Devenir Ingénieur d'études CNRS après un Master LTTAC

Alexander Delaporte (CRLAO CNRS UMR 8563)

Université de Lille - 13 janvier 2025



**Un peu de
contexte**

Qui suis-je ?

Ancien étudiant du Master LTTAC, actuel ingénieur d'études CNRS



Alexander Delaporte - Ingénieur d'études en développement logiciel au Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (CRLAO)

Formation à l'Université de Lille

2015 : Licence Sciences du Langage - Parcours FLE

2017 : Master Sciences du Langage - Parcours DDLC FLE

2018 : Master Sciences du Langage - Parcours LTTAC

Parcours professionnel

2015-2018 : Tuteur SDL, UDL

2016-2018 : Ingénieur pédagogique MOOC DéfiDELf, UDL

2019 : Ingénieur d'études au Laboratoire de Linguistique Formelle, Paris

2019-2021 : Chercheur associé Bibliothèque Nationale de France, Paris

Depuis janvier 2020 : Ingénieur d'études au CRLAO, Paris

Le métier d'ingénieur(e) d'études

"Les ingénieures et ingénieurs, les techniciennes et techniciens (IT) du CNRS sont chargés des missions d'accompagnement et d'appui des projets de recherche du CNRS. Ils sont plus de 18 000 au sein du CNRS et exercent plus de 200 métiers différents. Ces métiers sont regroupés par branche d'activités professionnelles (BAP)."

Le métier d'ingénieur(e) d'études

- Métier d'appui à la recherche
 - Développement/amélioration technique
 - Valorisation
 - Administration
 - Encadrement, enseignement
- Activité (très) variable selon BAP, fiche de poste, affectation...
- Accessible sans doctorat
- Contractuel ou titulaire

Chercher un (premier) emploi

⚠ Les sites d'emploi "classiques" sont généralement peu adaptés pour les métiers de la recherche

- Newsletters / listes de diffusion
- Réseaux et consortiums
- Concours externe CNRS

Est-ce utile d'avoir quand même un profil LinkedIn ?

Oui ! À condition de se constituer un réseau pertinent et adapté.

Exemples de listes et réseaux à suivre

Réseaux et listes de diffusion spécialisés : linguistique, ingénieurs, humanités numériques

En français

ATALA (liste LN), réseau MATE-SHS, liste de diffusion Digital Humanities (DH), consortiums Huma-Num (ARIANE, CAHIER, CORLI, DISTAM), liste de diffusion parislinguists

En anglais

Corpora-List, LINGUIST List

Passer le concours CNRS

Vous avez 6 mois devant vous ?

Les 3 grandes étapes du concours externe

La passation du concours est une procédure relativement longue (environ 6 mois)

1. Choisir le(s) concours
2. Préparer et soumettre son dossier de candidature
3. Préparer et passer les épreuves finales d'admission

→ [Guide candidat\(e\) concours externe CNRS 2024](#)

CALENDRIER DES CONCOURS 2024

- **Postes ouverts** : consultables dès l'ouverture des inscriptions
- **Inscriptions** : du 10 juin au 10 juillet
- **Admis à concourir** : publication mi-juillet
- **Composition des jurys** : publication en juillet
- **Admissibilité** (étude des dossiers par les jurys) :
 - du 12 au 30 août pour les concours ouverts dans des unités comportant une zone à régime restrictif
 - du 12 août au 18 septembre pour les autres concours
- **Épreuves techniques, auditions et délibérations** :
 - du 30 août au 18 septembre pour les concours ouverts dans des unités comportant une zone à régime restrictif
 - du 30 août au 8 novembre pour les autres concours
- **Début des nominations et prises de fonctions** : au 1^{er} décembre

Les calendriers détaillés par concours seront publiés au fur et à mesure de leur élaboration à partir de juillet. Dans chacun d'eux, vous pourrez rechercher votre concours en utilisant la fonction « Ctrl + F » et en indiquant dans le champ de recherche le numéro du concours (par exemple pour le n°11 : concours 11).

Choix du concours

Étape extrêmement importante ! Il est autorisé de candidater à plusieurs concours, mais il faut bien les choisir

- Concours annuel
- Période d'inscription limitée (site du concours ITA)
- Postes proposés : BAP, emploi-type, affectation(s)
- Lecture de la fiche de poste
- Un concours = un numéro de concours
 - Mais parfois plusieurs postes/affectations



Liste des concours

Rappel de vos critères	
BAP :	E - Informatique, statistiques et calcul scientifique
Corps :	Ingénieur d'études
Destination :	Concours externes 2024

(Postes 1 à 10 sur 16)

[6 suivants >>](#)

N°	BAP	Corps	Emploi-type	Nbre de postes	Unité	Ville
109	C	IE	Ingénieur-e en techniques expérimentales	1	Laboratoire souterrain à bas bruit	RUSTREL
127	E	IE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	2	- Institut des Neurosciences Paris-Saclay - BioCampus Montpellier	- SACLAY - MONTPELLIER
128	E	IE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	3	- Institut de l'information scientifique et technique - Institut de l'information scientifique et technique - Institut de Mathématiques de Bordeaux	- VANDOEUVRE LES NANCY - VANDOEUVRE LES NANCY - TALENCE
129	E	IE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	2	- Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne - Délég. Centre Limousin Poitou Charente	- AUBIERE - ORLEANS
130	E	IE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	1	Observatoire Midi-Pyrénées	TOULOUSE
131	E	IE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	1	Grand Accélérateur National d'Ions Lourds	CAEN
132	E	IE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	2	- Institut de l'information scientifique et technique - TGIR Huma-Num	- VANDOEUVRE LES NANCY - Aubervilliers 93

Pour visualiser le détail d'un concours : cliquez sur l'Id du concours (première colonne)

** Pour voir les différentes affectations, voir détail du concours*

(Postes 1 à 10 sur 16)

[6 suivants >>](#)

[Modifier les critères de recherche](#)

Passation du concours

Il n'y a généralement qu'un(e) lauréat(e) par concours, la sélection se fait sur dossier puis épreuve d'admission

Avant d'intégrer le concours :

- Phase d'inscription (inscription en ligne, soumission du dossier de candidature)

Concours en 2 phases :

1. Admissibilité (validation du dossier par le jury)
2. Admission (épreuve orale et/ou écrite)

Dossier de candidature

Le dossier se compose d'un CV et d'une lettre de motivation et reste modifiable pendant la période d'inscription

CV

- 1 à 2 pages (exemple)

Lettre(s) de motivation

- Une lettre par candidature à un poste
- 12 000 caractères maximum

Ordre de préférence des concours à préciser



Validation du dossier → entrée dans la phase d'admissibilité

Admissibilité

C'est lors de cette phase que le jury évalue les dossiers et effectue une première sélection des candidat(e)s

- Étude des dossiers de candidature par le jury
- Établissement d'un classement
- Convocation des candidat(e)s retenu(e)s pour passer l'épreuve d'admission

 **Dossier retenu par le jury → entrée dans la phase d'admission**

Épreuve d'admission

Pour les ingénieur(e)s, IE et IR, l'épreuve écrite est facultative

Audition

- Exposé (10 minutes)
 - Respecter strictement le temps imparti
 - Montrer l'adéquation avec le poste mis au concours
 - Avec ou sans support visuel
- Entretien avec le jury (20 minutes)
 - Anticiper les questions
 - Si support visuel : prévoir des diapos annexes



Le Président-directeur

me, Monsieur,

est avec un grand plaisir que je vous adresse mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre victoire au concours.

En intégrant le CNRS, vous rejoignez le vaisseau amiral de la recherche française, connu pour sa renommée internationale.

Vous rejoignez également une institution qui célèbre cette année ses 80 ans d'existence et ses ambitions pour la science du XXIème siècle.

Vous allez désormais participer au développement de l'excellence scientifique qui est au cœur de nos actions. L'avancée des connaissances et la construction d'une société de haute technologie sont vos modalités de votre affectation sont indiquées dans le courrier en pièce jointe.

Je vous souhaite la bienvenue au CNRS et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Et après le concours ?

Les résultats des concours sont publics (pour toutes les phases)

Notification par courrier postal

🎉 **Si lauréat(e) : félicitations et bienvenue au CNRS ! 🎉**

- Proposition d'affectation à accepter/refuser sous 15 jours
- Prise de fonction au 1er décembre (négociable)
- Intégration en tant que fonctionnaire stagiaire
- Titularisation possible après un an

Un exemple concret d'IE en activité

aka, moi-même

Le CRLAO

Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale UMR 8563 CNRS - INALCO - EHESS (crlao.cnrs.fr)

- Unité créée en 1960 (Centre de linguistique chinoise)
- Domaine de recherche = linguistique d'Asie orientale, quel que soit le cadre méthodologique ou théorique
- Langues orales ou écrites, vivantes ou mortes, minoritaires ou majoritaires
- Seul laboratoire européen dont l'activité est entièrement consacrée à la linguistique d'Asie orientale
- Dirigé par Huy Linh DAO (maître de conférences en vietnamien, Inalco) et Thomas PELLARD (chargé de recherche en sciences du langage, CNRS) depuis janvier 2023
- 3 axes de recherche :
 1. Diversité et diversification des langues
 2. Syntaxe et sémantique des langues contemporaines d'Asie orientale
 3. Langue et écriture chinoises

Le CRLAO

Membres du CRLAO

19 membres statutaires :

- 8 chercheurs
- 8 enseignants-chercheurs
- 3 ITA

47 membres non-statutaires (32 membres associés, 3 postdocs, 12 doctorants)

8 membres émérites

Mon activité

Emploi type = E2C45, Ingénieur-e en ingénierie logicielle

Missions

Conception/réalisation de bases de données et corpus, conception et développement d'outils et logiciels de consultation et/ou de manipulation des données, rédaction de la documentation technique, maintenance des développements réalisés, formation des utilisateurs

Activités

Recueil des besoins en développement informatique des membres du laboratoire, développement informatique, rédaction de documentation technique, diffusion des développements réalisés et de leur documentation, formation des utilisateurs, veille technologique

Compétences attendues

Développement informatique, connaissance des techniques de programmation et des systèmes de gestion de bases de données, connaissance des technologies web, XML, XSL, familiarité avec l'encodage Unicode, maîtrise de langages informatiques (Python, Java...), familiarité avec les systèmes d'exploitation Windows, Linux et MacOS, rédaction technique, connaissance de l'anglais technique du domaine

Mon activité

Hors fiche de poste (ou non explicité)

- Correspondant Sécurité des Systèmes d'Information (CSSI)
 - Intermédiaire entre membres de l'unité et DSI des tutelles
 - Inventaire du matériel informatique
 - Administration d'une liste de diffusion
- Membre de différents réseaux, notamment :
 - Mate-SHS, Mate Condorcet
 - Consortium DISTAM
 - GIS Asie

Quelques travaux

Base PHONO-ML

Base de données de transcriptions phonétiques en chinois moyen.

- Transcription d'un ensemble de 26 224 caractères
 - Notation Baxter-Sagart
- 3 tables au format `.csv`
- Téléchargeable sur Gitlab Huma-Num
- Objectif : créer des corpus textuels avec annotation phonétique

Character	Transcription	Fanqie	Sixtuple	Reference
東	tuwng	德紅	通開一平東端	1
董	tuwng	德紅	通開一平東端	1
鶉	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	drin	直珍	臻開三平眞澄	415
棟	tuwngH	多貢	通開一去東端	2096
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwngH	多貢	通開一去東端	2096
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1
棟	tuwngX	多動	通開一上東端	1157
棟	tuwng	德紅	通開一平東端	1

Quelques travaux

CompCor

Corpus comparable coréen, français, japonais, mandarin

- Compilation de corpus monolingues "comparables"
 - Données natives (= pas de traductions)
 - Volume de données suffisant
 - Mêmes types de productions
 - Styles et registres de langue équivalents
 - Formatage uniforme des données (XML)
- Version actuelle (v0.1.1) :
 - Corpus journalistiques
 - Corpus encyclopédie Wikipédia

```

def get_metadata(journal, html_soup):
    formatted_pubdate, puburl, pubsubject, pubauthor = '', '', '', ''
    if journal == "L'Humanité":
        # Date
        if html_soup.find('meta', attrs={'property': 'article:published_time'}):
            pubdate = html_soup.find('meta', attrs={'property': 'article:published_time'}).get('content')
            try:
                formatted_pubdate = format_date(pubdate)
            except ValueError:
                formatted_pubdate = pubdate
        # URL
        if html_soup.find('meta', attrs={'property': 'og:url'}):
            puburl = html_soup.find('meta', attrs={'property': 'og:url'}).get('content')
        # Sujet
        if html_soup.find('meta', attrs={'property': 'article:section'}):
            pubsubject = html_soup.find('meta', attrs={'property': 'article:section'}).get('content')
        # Auteur
        if html_soup.find('a', href=lambda x: x and 'authors' in x):
            pubauthor = html_soup.find('a', href=lambda x: x and 'authors' in x).text.strip()
    if journal == "Le Figaro":
        # Date
        if html_soup.find('span', attrs={'class': 'fig-content-metas_pub-date'}):
            date_span = html_soup.find('span', attrs={'class': 'fig-content-metas_pub-date'})
            if date_span.find('time').get('datetime'):
                parsed_pubdate = date_span.find('time').get('datetime')
                try:
                    formatted_pubdate = format_date(parsed_pubdate)
                except ValueError:
                    formatted_pubdate = parsed_pubdate
            else:
                formatted_pubdate = date_span.find('time').text.strip()
        # URL
        if html_soup.find('meta', attrs={'property': 'og:url'}):
            puburl = html_soup.find('meta', attrs={'property': 'og:url'}).get('content')
        # Sujet
        if html_soup.find('meta', attrs={'property': 'article:section'}):
            pubsubject = html_soup.find('meta', attrs={'property': 'article:section'}).get('content')

```

```

1 <?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
2 <news lang="fr" source="L'Humanité">
3 <file accessed="2024-07-26" published="2024-06-30" src="
  www.humanite.fr/politique/france-insoumise/legislatives-2024
  -apres-le-premier-tour-la-gauche-seule-au-front">
4 <title cat="Politique">
5 Législatives 2024 : après le premier tour, la gauche
  seule au front
6 </title>
7 <author>
8 Emilio Meslet
9 </author>
10 <content>
11 Le Nouveau Front populaire recueille 27,99<0xa0>% des
  voix, d'après les résultats livrés par le ministère de
  l'Intérieur. Il est la deuxième force du pays, la seule
  en mesure de concurrencer l'extrême droite et de
  l'empêcher d'accéder au pouvoir pour la première fois
  depuis la Seconde Guerre mondiale.
12 Le résultat des urnes confirme ce que les électeurs de
  gauche savaient depuis longtemps<0xa0>: l'union était
  nécessaire pour encaisser le choc. À l'issue du premier tour
  des élections législatives anticipées, le Rassemblement
  national (RN) monte et le Nouveau Front populaire (NFP)
  résiste.
13 Il est même la deuxième force du pays, la seule en mesure de
  concurrencer l'extrême droite et de l'empêcher d'accéder au
  pouvoir pour la première fois depuis la Seconde Guerre
  mondiale. La coalition, bâtie au lendemain de la dissolution
  de l'Assemblée nationale, pèse 27,99<0xa0>% des suffrages (
  8,97 millions de voix), d'après les résultats livrés par le
  ministère de l'Intérieur. C'est trois points de plus qu'en
  2022 avec la Nupes. Un score malgré tout en deçà des
  espérances.
14 </content>
15 </file>

```

Quelques travaux

Code des procédures civiles bilingue

Alignement des versions française et japonaise d'un Code des procédures civiles d'exécution

- Deux versions d'un même texte :
 - Original en français
 - Traduction en japonais
- Format original en PDF
- Constitution d'un corpus bilingue aligné :
 - Extraction du texte (passage du format .pdf au format .txt)
 - Structuration XML monolingue
 - Alignement des 2 versions sur la base de la structure d'origine

... Malheureusement, la traduction en japonais est manquante pour une certaine quantité d'articles.

Code des procédures civiles d'exécution

Partie législative

LIVRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

TITRE Ier : LES CONDITIONS DE L'EXÉCUTION FORCÉE

Chapitre Ier : Le créancier et le titre exécutoire

Article L111-1

Tout créancier peut, dans les conditions prévues par la loi, contraindre son débiteur défaillant à exécuter ses obligations à son égard.

Tout créancier peut pratiquer une mesure conservatoire pour assurer la sauvegarde de ses droits.

L'exécution forcée et les mesures conservatoires ne sont pas applicables aux personnes qui bénéficient d'une immunité d'exécution.

Article L111-1-1

Des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée ne peuvent être mises en œuvre sur un bien appartenant à un Etat étranger que sur autorisation préalable du juge par ordonnance rendue sur requête.

Article L111-1-2

Des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée visant un bien appartenant à un Etat étranger ne peuvent être autorisées par le juge que si l'une des conditions suivantes est remplie :

1° L'Etat concerné a expressément consenti à l'application d'une telle mesure ;

2° L'Etat concerné a réservé ou affecté ce bien à la satisfaction de la demande qui fait l'objet de la procédure ;

3° Lorsqu'un jugement ou une sentence arbitrale a été rendu contre l'Etat concerné et que le bien en question est spécifiquement utilisé ou destiné à être utilisé par ledit Etat autrement qu'à des fins de service public non commerciales et entretient un lien avec l'entité contre laquelle la procédure a été intentée.

Pour l'application du 3°, sont notamment considérés comme spécifiquement utilisés ou destinés à être utilisés par l'Etat à des fins de service public non commerciales, les biens suivants :

a) Les biens, y compris les comptes bancaires, utilisés ou destinés à être utilisés dans l'exercice des

フランス民事執行法典（2017年1月1日現在）

法律部

第1巻 総則

第1編 強制執行（exécution forcée）の要件

第1章 債権者及び執行名義（titre exécutoire）

第L111-1条① 全ての債権者¹は、この法律の定める要件に従い、不履行に陥った債務者に対してその債務の強制執行を行うことができる。

② 全ての債権者は、その権利を保全するため、保全処分（mesures conservatoires）を行うことができる。

③ 強制執行及び保全処分は、執行免除（immunité d'exécution）²が認められた者に対して行うことができない。

第L111-1-1条 保全処分又は強制執行処分は、申立て（requête）に基づく命令によって裁判官があらかじめ許可をしなければ、外国国家に属する財産に対して行うことができない。

第L111-1-2条 外国国家に属する財産を対象とする保全処分又は強制執行処分は、次に掲げる要件のいずれかを満たす場合に限り、裁判官は許可をする

¹ 「全ての債権者」とは、一般債権者と担保権者とを区別しないことを意味する。

² 執行免除（immunité d'exécution）とは、「裁判権免除の受益者を、いかなる強制執行からも保護する特権」を意味し、裁判権免除（immunité de juridiction）とは、「外国の外交官及び君主が享受する特権」であり、「この特権によって、それらの者は、刑事事件においても、民事事件においても、居住している国の裁判所で裁判を受けることがなく」、また、「外国国家自身も、法人として同じ特権を享受している」（中村ほか225頁）。

1 Code des procédures civiles d'exécution
2 Partie législative
3 LIVRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
4 TITRE Ier : LES CONDITIONS DE L'EXÉCUTION FORCÉE
5 Chapitre Ier : Le créancier et le titre exécutoire
6 Article L111-1
7
8 Tout créancier peut, dans les conditions prévues par la loi,
9 contraindre son débiteur défaillant à exécuter ses
10 obligations à son égard.
11 Tout créancier peut pratiquer une mesure conservatoire pour
12 assurer la sauvegarde de ses droits.
13 L'exécution forcée et les mesures conservatoires ne sont pas
14 applicables aux personnes qui bénéficient d'une
15 immunité d'exécution.
16 Article L111-1-1
17
18 Des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée
19 ne peuvent être mises en œuvre sur un bien
20 appartenant à un Etat étranger que sur autorisation préalable
21 du juge par ordonnance rendue sur requête.
22 Article L111-1-2
23
24 Des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée
25 visant un bien appartenant à un Etat étranger
ne peuvent être autorisées par le juge que si l'une des
conditions suivantes est remplie :
1° L'Etat concerné a expressément consenti à l'application
d'une telle mesure ;
2° L'Etat concerné a réservé ou affecté ce bien à la
satisfaction de la demande qui fait l'objet de la
procédure ;

1 フランス民事執行法典（2017年1月1日現在）
2 法律部
3 第1巻 総則
4 第1編 強制執行（exécution forcée）の要件
5 第1章 債権者及び執行名義（titre exécutoire）
6 第 L111-1条 ① 全ての債権者1は、この法律の定める要件に従い、
不履行に陥つ
7 た債務者に対してその債務の強制執行を行うことができる。
8 ② 全ての債権者は、その権利を保全するため、保全処分（mesures
9 conservatoires）
10 を行うことができる。
11 ③ 強制執行及び保全処分は、執行免除（immunité
12 d'exécution）2が認められ
13 た者に対して行うことができない。
14 第 L111-1-1条
15 保全処分又は強制執行処分は、申立て（requête）に基づく命
16 令によって裁判官があらかじめ許可をしなければ、外国国家に属する財産に
17 対して行うことができない。
18 第 L111-1-2条 外国国家に属する財産を対象とする保全処分又は強制執行処
19 分は、次に掲げる要件のいずれかを満たす場合に限り、裁判官は許可をする
20 ことができる。
21 1 関係国（Etat concerné）が保全処分又は強制執行処分の適用につき明
22 示的に同意していること。
23 2 関係国が当該財産を手続の対象とされる請求の満足のために割り当てて
24 いること。
25 3 判決又は仲裁判断（sentence arbitrale）が関係国に対してなされた場合
であって、当該財産が商業目的でない公役務（service public）と異なる目的で
関係国により特別に用いられ又は用いられることが予定されており、かつ、手続の対象
となった実体との関係を有するとき。
本号の適用に当たり、とりわけ次に掲げる財産は、関係国により商業目
的でない公役務の目的で国家により特別に用いられ又は用いられ得ることが予定されて
いるものとみなされる。a

```
1 <?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
2 <CODE_PROCEDURES_CIVILES_EXECUTION>
3 <partie intitule="Partie législative">
4 <livre intitule="LIVRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES">
5 <titre intitule="TITRE Ier : LES CONDITIONS DE L'EXÉCUTION
6 FORCÉE">
7 <chapitre intitule="Chapitre Ier : Le créancier et le
8 titre exécutoire">
9 <article num="L111-1">
10 Article L111-1 Tout créancier peut, dans les
11 conditions prévues par la loi, contraindre son débiteur
12 défaillant à exécuter ses obligations à son égard.
13 Tout créancier peut pratiquer une mesure conservatoire pour
14 assurer la sauvegarde de ses droits.
15 L'exécution forcée et les mesures conservatoires ne sont
16 pas applicables aux personnes qui bénéficient d'une
17 immunité d'exécution.
18 </article>
19 <article num="L111-1-1">
20 Article L111-1-1 Des mesures conservatoires ou des
21 mesures d'exécution forcée ne peuvent être mises en
22 œuvre sur un bien appartenant à un Etat étranger que
23 sur autorisation préalable du juge par ordonnance
24 rendue sur requête.
25 </article>
26 <article num="L111-1-2">
27 Article L111-1-2 Des mesures conservatoires ou des
28 mesures d'exécution forcée visant un bien appartenant à
29 un Etat étranger ne peuvent être autorisées par le juge
30 que si l'une des conditions suivantes est remplie :
31 1° L'Etat concerné a expressément consenti à l'application
32 d'une telle mesure ;
33 2° L'Etat concerné a réservé ou affecté ce bien à la
34 satisfaction de la demande qui fait l'objet de la
35 procédure ;
```

```
1 <?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
2 ▼ <フランス民事執行法典>
3 ▼ <partie intitule="法律部">
4 ▼ <livre intitule="第1巻 総則">
5 ▼ <titre intitule="第1編 強制執行の要件">
6 ▼ <chapitre intitule="第1章 債権者及び執行名義">
7 ▼ <article num="L111-1">
8 第 111-1条 ① 全ての債権者は、この法律の定める要件に従い、
9 不履行に陥った債務者に対してその債務の強制執行を行うことができる。
10 ② 全ての債権者は、その権利を保全するため、保全処分を行うことができる。
11 ③ 強制執行及び保全処分は、執行免除2が認められ
12 たい者に対して行うことができない。
13 </article>
14 ▼ <article num="L111-1-1">
15 第 111-1-1条 保全処分又は強制執行処分は、申立てに基づく命
16 令によって裁判官があらかじめ許可をしなければ、外国国家に属する財産に
17 対して行うことができない。
18 </article>
19 ▼ <article num="L111-1-2">
20 第 111-1-2条
21 外国国家に属する財産を対象とする保全処分又は強制執行処
22 分は、次に掲げる要件のいずれかを満たす場合に限り、裁判官は許可をする
23 ことができる。
24 1 関係国が保全処分又は強制執行処分の適用につき明
25 示的に同意していること。
26 2 関係国が当該財産を手続の対象とされる請求の満足のために割り当てて
27 いること。
28 3 判決又は仲裁判断が関係国に対してなされた場合であって、当該財産が商業
29 目的でない公役務と異なる目的で関係国により特別に用いられ又は用いられることが
30 予定されており、かつ、手続の対象となった実体との関係を有するとき。
31 本号の適用に当たり、とりわけ次に掲げる財産は、関係国により商業目 的でない公役務の目的で国家により特別に用いられ又は用いられ得ることが予定されているものとみなされる。
32 a) 国家の外交使節団若しくは領事、特別の代表、国際機構の代表、又は 国際機構の機関若しくは国際会議の代表の職務行使のために用いられ又は用いられるこ
```

```
1 <?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
2 <CODE_PROCEDURES_CIVILES_EXECUTION フランス民事執行法典>
3 <article chapitre="Chapitre Ier : Le créancier et le titre exécutoire" langue="fr" livre="LIVRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES" num="L111-1" partie="Partie
  législative" titre="TITRE Ier : LES CONDITIONS DE L'EXÉCUTION FORCÉE">
4 Article L111-1 Tout créancier peut, dans les conditions prévues par la loi, contraindre son débiteur défaillant à exécuter ses obligations à son égard.
5 Tout créancier peut pratiquer une mesure conservatoire pour assurer la sauvegarde de ses droits.
6 L'exécution forcée et les mesures conservatoires ne sont pas applicables aux personnes qui bénéficient d'une immunité d'exécution.
7 </article>
8 <article chapitre="第1章 債権者及び執行名義" langue="jp" livre="第1巻 総則" num="L111-1" partie="法律部" titre="第1編 強制執行の要件">
9 第 L111-1条 ◎ 全ての債権者1は、この法律の定める要件に従い、不履行に陥つた債務者に対してその債務の強制執行を行うことができる。
10 ◎ 全ての債権者は、その権利を保全するため、保全処分を行うことができる。
11 ◎ 強制執行及び保全処分は、執行免除が認められた者に対して行うことができない。
12 </article>
13 <article chapitre="Chapitre Ier : Le créancier et le titre exécutoire" langue="fr" livre="LIVRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES" num="L111-1-1" partie="Partie
  législative" titre="TITRE Ier : LES CONDITIONS DE L'EXÉCUTION FORCÉE">
14 Article L111-1-1 Des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée ne peuvent être mises en œuvre sur un bien appartenant à un Etat étranger
  que sur autorisation préalable du juge par ordonnance rendue sur requête.
15 </article>
16 <article chapitre="第1章 債権者及び執行名義" langue="jp" livre="第1巻 総則" num="L111-1-1" partie="法律部" titre="第1編 強制執行の要件">
17 第 L111-1-1条 保全処分又は強制執行処分は、申立てに基づく命令によって裁判官があらかじめ許可をしなければ、外国国家に属する財産に対して行うことができない。
18 </article>
19 <article chapitre="Chapitre Ier : Le créancier et le titre exécutoire" langue="fr" livre="LIVRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES" num="L111-1-2" partie="Partie
  législative" titre="TITRE Ier : LES CONDITIONS DE L'EXÉCUTION FORCÉE">
20 Article L111-1-2 Des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée visant un bien appartenant à un Etat étranger ne peuvent être autorisées
  par le juge que si l'une des conditions suivantes est remplie :
21 1° L'Etat concerné a expressément consenti à l'application d'une telle mesure ;
22 2° L'Etat concerné a réservé ou affecté ce bien à la satisfaction de la demande qui fait l'objet de la procédure ;
23 3° Lorsqu'un jugement ou une sentence arbitrale a été rendu contre l'Etat concerné et que le bien en question est spécifiquement utilisé ou destiné à être
  utilisé par ledit Etat autrement qu'à des fins de service public non commerciales et entretient un lien avec l'entité contre laquelle la procédure a été
  intentée.
24 Pour l'application du 3°, sont notamment considérés comme spécifiquement utilisés ou destinés à être utilisés par l'Etat à des fins de service public non
  commerciales, les biens suivants :
25 a) Les biens, y compris les comptes bancaires, utilisés ou destinés à être utilisés dans l'exercice des fonctions de la mission diplomatique de l'Etat ou
  de ses postes consulaires, de ses missions spéciales, de ses missions auprès des organisations internationales, ou de ses délégations dans les organes des
  organisations internationales ou aux conférences internationales ;
26 b) Les biens de caractère militaire ou les biens utilisés ou destinés à être utilisés dans l'exercice des fonctions militaires ;
27 c) Les biens faisant partie du patrimoine culturel de l'Etat ou de ses archives qui ne sont pas mis ou destinés à être mis en vente ;
28 d) Les biens faisant partie d'une exposition d'objet d'intérêt scientifique, culturel ou historique qui ne sont pas mis ou destinés à être mis en vente ;
29 e) Les créances fiscales ou sociales de l'Etat.
30 </article>
31 <article chapitre="第1章 債権者及び執行名義" langue="jp" livre="第1巻 総則" num="L111-1-2" partie="法律部" titre="第1編 強制執行の要件">
32 第 L111-1-2条 外国国家に属する財産を対象とする保全処分又は強制執行処分は、次に掲げる要件のいずれかを満たす場合に限り、裁判官は許可をすることができる。
33 1 関係国が保全処分又は強制執行処分の適用につき明示的に同意していること。
```

Contact et infos

Quelques liens où vous trouverez des informations supplémentaires

Passer du Master LTTAC à un poste d'IE CNRS

- [Interview sur Lilagora](#)
- [CV sur Tekipaki](#)
- [CV HAL](#)

Programmer avec Python

- [Tekipaki](#)
- [TP 2021 : Cartographie linguistique](#)
- [TP 2023 : Corpus XML à partir du web](#)

Linguistique des langues d'Asie Orientale

- [Site du CRLAO](#)

Contact et infos

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions

alexander.delaporte [at] cnrs [dot] fr

Blog scientifique

- [Tekipaki](#)

Dépôts de code

- [alxdrdelaporte sur Github](#)
- [alxdrdelaporte sur Gitlab](#)
- [alxdrdelaporte sur Gitlab Huma-Num](#)